

Compte-rendu de la réunion des CRA du 3 octobre 2023 18 h en distanciel

Présents : Sud JP Manneftater, Bretagne B. Calvarin, Corse A. Fichou, Bourgogne Franche Comté C. Diné, Pays de la Loire H. Chastel, Normandie D. Legrix, Occitanie M. Viguié, Ile de France P. Gondouin, Normandie F. Catherine, Auvergne Rhône Alpes B. Montmasson, Nouvelle Aquitaine S. Annonier, Haut de France P. Pasquesoone, R. Gautier, B. Porte, C. Vénuat, N. Péberel

Excusés : Guadeloupe P. Gremion, Bretagne Y. Poutriquet, Centre Val de Loire D. Giltat, R. Desforges,

1. Retour sur l'enquête CRA « aides et valorisation »

Le CR de cette enquête est fourni en annexe.

Sur les questions posées dans la conclusion de cette enquête

Question 1 : **Qui et comment doivent être pris en charge les frais des arbitres ?**

Les éléments suivants ont été évoqués par les CRA :

1. Les clubs demandent souvent une dérogation pour arbitre de club pour favoriser leurs arbitres de club au lieu de prendre des régionaux. Limiter le nombre de dérogation (2 ou 3 dérogations/an) et pas sur les 5A cf règlement sportif ?
2. Si le club dit qu'il n'a pas les moyens de payer les arbitres c'est qu'il n'a pas les moyens d'organiser des régates.
3. Année N grade 4 sans arbitre : modification grade l'année N+1 si pas d'arbitre ==> attention à ne pas pénaliser les coureurs (en relation avec les commissions calendrier et sportives des ligues)
4. Faire le bilan des demandes de dérogations sur des arbitres régionaux vers grade 4 et aussi sur arbitres de club
5. Courrier aux autorités organisatrices sur leurs obligations vis à vis de la désignation, niveau arbitre/grade, matériel et frais ainsi que sur la nécessité de former.
6. Benchmarking arbitres d'autres fédérations sportives à faire sur le niveau de rémunérations.
7. Quid des régates sans arbitre ??? / grades
8. Quid clubs avec label EDS qui n'ont pas d'arbitre ou un arbitre en formation depuis longtemps
9. Quid dégradation des régates sans arbitre au niveau/grade. (point en relation avec les commissions des ligues)

10. Faire une informations automatiques aux arbitres de club qui donne la procédure de désignation.
11. Proposition de reprise en main AC par la ligue et plus désigné par le club ==> il existe des formations qui sont organisées dans les ligues.
12. Incitation directe des clubs qui organisent pour envoyer en formation des arbitres.
13. Quid de la remontée des résultats, qui le fait ? (validation par le PCC)

Tous ces points sont importants et vont faire l'objet d'actions directes ou de discussions de la CCA en lien avec le service des pratiques sportives, notamment vers les OA.

Comment sont ou doivent être valorisés les arbitres ?

L'idée d'achats groupés va être étudiée avec le service communication sur les possibilités 2024 et 2025

Là aussi le travail qui sera fait pour rappeler les obligation des OA devrait permettre d'améliorer les choses lors de la venue des arbitres dans les clubs. Les OA doivent fournir aux arbitres un minimum de matériels pour le bon déroulement de la compétition (pavillons, VHF, GPS, etc...)

Quels doivent êtres les moyens de fonctionnement des CRA ?

Il est important en termes de visibilité et d'existence que toutes les ligues aient un budget alloué à la CRA.

2. Point sur les formations régionales, Espoirs et féminin-plurielles

Arbitres Espoirs : 15 stagiaires à la session des 30/09-01/10, mise en place de visio pour le suivi.

Arbitres féminin Pluri-elles : 11 stagiaires à la session des 23-24 septembre, mise en place de visio pour le suivi.

Ile de France : formation début janvier 2023 avec 11 stagiaires, nomination de 6 comités de course sur 9 à ce jour et prévision de travail en simulation de juge pour les 2 juges inscrits.

Bourgogne Franche Comté : 2 stagiaires en cours, planification d'une formation avec la CCA.

Nouvelle Aquitaine : planification d'une formation en décembre 2023. Suivi de 22 stagiaires de 2022 avec 13 comités de course et 8 juges.

Bretagne : organisée par les CDA, une formation par CDA en 2023.

Sud : 7 nouveaux régionaux, 4 viennent de rentrer en formation en ligne.

Normandie : une formation par an en janvier, 1 juge et 2 comités de course sont devenus régionaux sur les 14 stagiaires.

Corse : 9 stagiaires en formation comité de course, 2 sont régionaux, 2 ont réussi le test final à ce jour. 7 salariés de club et 2 bénévoles.

Haut de France : organisation prochaine d'une formation

Occitanie : 30 stagiaires en 2022, 10 stagiaires restent en cours de formation. En 2023, 2 comités de course et un juge sont nommés régionaux.

Guyane : accompagnement de la CCA sur la formation en ligne.

→ Il est demandé aux CRA d'envoyer la liste des qualifiés cette année afin de mettre la qualification à 2 ans en attendant que le bug informatique soit résolu (automatiquement 4ans par défaut)

Une nouvelle plateforme de formation en ligne (Moodle) va être mise en place en 2024. Cela permettra de faire une mise à jour et refonte du contenu de formation des arbitres régionaux. Les CRA avec leurs formateurs seront invités à participer à cette refonte et amélioration. L'objectif étant de ne pas surcharger cette formation mais plutôt de la simplifier sans oublier les choses essentielles.

3. Réunion des formateurs régionaux

Une réunion des formateurs/tuteurs/évaluateurs régionaux en distanciel va être planifiée.

→ merci aux CRA de mettre à jour leur fichier via l'interface arbitre.

4. Livrets dématérialisés

Le prestataire de la FFVoile développe tous les livrets sur la base du modèle créé entre la CCA et le service formation.

Une réunion de formation des CRA sera organisée dès finalisation.

5. Communication

Le service communication et la CCA ont créé un nouveau flyer de communication pour favoriser le recrutement.

Ce flyer pourra être décliné par région avec les contacts des CRA.

Mis en place de la campagne de communication vers les OA, et d'autres cibles privilégiés en plus de tous les clubs.

Romain Gautier
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

Bernard Porte
Responsable de la Commission Centrale d'Arbitrage

Enquête sur les aides et l'accompagnement des arbitres par les CRA

Juin-Septembre 2023

Cette enquête entre dans le cadre du plan d'action de la CCA sur l'accompagnement et la valorisation des arbitres.

Toutes les CRA ont été questionnées, une seule n'a pas répondu malgré de multiples relances.

Les données recueillies doivent servir de base aux discussions sur :

- la prise en charge des frais
- la valorisation des arbitres
- sur les moyens alloués aux différentes CRA.

La notion de valorisation des arbitres est une dimension assez large qui va du simple fait de les citer, voir les récompenser lors des remises des prix jusqu'à la prise en charge de leur frais, leur équipement, en passant par la reconnaissance de leur action, la mise en valeur de leur rôle, ... cette liste n'est pas exhaustive.

Cette valorisation passe en partie par des moyens permettant de fournir des dotations et des équipements, voire de rembourser des frais.

La mise en œuvre de ces discussions est un élément fondamental pour le recrutement de nouveaux arbitres et leur fidélisation.

Ces discussions pourront déboucher a minima sur des préconisations, voir des obligations.

Si nous n'avons pas d'arbitres, nous ne pouvons pas faire de régates !

Garder nos arbitres, bien accueillir les nouveaux est une priorité

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS

La ligue rembourse-t-elle les frais de déplacement (plusieurs réponses possibles)

formateurs	1
stagiaires rgx	1
Sur les grades 4	1
Sur les grades 5A	1
Sur les grades 5B	1
Sur les régates eds	1
aucun	5
stages formation	2
Pour les Jeunes Arbitres	1
championnat de ligue ou si la ligue est impliquée	2
toutes sur cerfa	1

Avec quel tarif, quelles modalités ?

Tarif FFVoile	6
cerfa	2
aucun	5
covoiturage	2
Supérieur au tarif FFVoile	1

La ligue propose aux arbitres pour ceux qui préfère de faire un reçu fiscal

oui	11
non	4

La ligue propose aux arbitres des dotations (plusieurs réponses possible)

Textile "ville" (tshirt, polo, ...)	8
pas de dotation	2
matériel	3
C'est en projet	2
Dotation technique	1
trop d'arbitres	1
Pour les nouveaux arbitres	2

Quel est le budget de la CRA ?

moyenne	4 916 €
pas de budget	3
plus bas	600 €
plus haut	14 000 €
intégré CS	1
Au cas par cas	2

Dans quelle mesure la CRA et la ligue sont engagées ou pourraient s'engager ou développer des aides aux arbitres ?

Tout est possible si les finances suivent Favorable sous réserve de trouver des partenaires Pas simple les budgets sont en baisse au niveau région	3
achats divers (dotation vêtement, livres RCV ...)	4
Au niveau régional: formation initiale et continue.	3

Volonté de la CRA de s'engager sur l'aide aux arbitres.	1
Difficile de trouver des candidats, le bénévole est une espèce en voie de disparition !	1
je ne sais pas Pas une priorité financière	2

Quels seraient vos besoins ?

budget	3
RH	1
plus de choix sur la boutique	1
matériel	4
vêtements technique	3
ne sais pas/aucun	2
textiles	2
achat groupé	1
livre RCV	1
accompagnement CCA pour la Ligue Réunion	1

Remarques ou questions

De grosses difficultés à recruter et fidéliser des arbitres surtout qui se déplacent (trop grandes distances entre les différents sites de régates
Problème important de la formation continue des jurys : ils jugent très peu de cas, voire pas du tout. Comment les intégrer à des panels sur d'autres ligues et comment rémunérer leurs déplacements ? Les études de cas théoriques ne remplaceront jamais la mise en situation réelle ? Une solution serait de faire davantage de semi-direct, mais cela nécessite une formation préalable de nos jurys. Nous programmerons une telle formation courant 2023-2024.
Imposer aux ligues un budget minimal pour la CRA.
En dehors des régates de ligue, les clubs indemnisent en général les arbitres

ANALYSE DES RÉPONSES

Frais de déplacement :

Il apparaît qu'il n'y a pas de remboursement systématique des arbitres. Certaines ligues précisent qu'elles remboursent sur leurs événements : championnat de Ligue ou autre régate organisée par la Ligue.

Des solutions alternatives sont mises en place tel le reçu fiscal et encore pas dans toutes les Ligues. C'est parfois la seule possibilité d'aide. Cette solution ne peut pas être l'unique solution car d'une part tout le monde ne paie pas des impôts et d'autre part cela doit être un choix personnel de l'arbitre.

Valorisation des arbitres :

Là aussi des disparités en fonction des budgets. Certaines ligues ne proposent rien. Aider à l'équipement de nouveaux arbitres est une pratique positive. Sur une ligue, il y a trop d'arbitre ! Il semble important, dans un esprit de valorisation, que les arbitres puissent être à minima identifiable sur les régates.

Budget :

3 voir 6 CRA sont sans budget propre ! Un écart important suivant les ligues, à mettre en lien avec la taille de la ligue et le nombre d'arbitres.

Engagement des ligues et besoins :

En lien avec aspects financiers et les disponibilités budgétaires
Volonté générale d'aller de l'avant.
Une ligue parle de mutualisation des achats

Des remarques sont faites sur les difficultés de recrutement de nouveaux arbitres.

PRESPECTIVES ET PRÉCONISATIONS

Des questions ressortent de cette enquête :

Qui et comment doivent être pris en charge les frais des arbitres ?

En effet, aujourd'hui les arbitres sont des bénévoles et la moindre des choses est qu'ils ne devraient être de leur poche pour arbitrer.

L'autorité organisatrice d'une régata, club, CDV, Ligue, FFVoile doit prévoir dans le budget de sa régata les frais relatifs à l'arbitrage : déplacement, nourriture et le cas échéant l'hébergement

Cet aspect ne devrait plus être un sujet.

Comment sont ou doivent être valorisés les arbitres ?

Le questionnaire est resté centré sur le volet « équipement/vêtement ». Comme évoqué une identification doit être présente pour les arbitres sur une régata.

Au-delà de cet aspect vestimentaire, arbitrer nécessite du matériel : un compas une girouette, VHF, pavillons, jumelles, ...

Qui doit fournir ce matériel ?

S'il est plus simple pour l'arbitre d'avoir son matériel (fournis par certaines ligues), les autorités organisatrices des régates devraient avoir ce matériel minimum pour équiper les différents bateaux et fonctions présents sur l'eau.

On voit trop souvent des clubs qui comptent un peu trop sur le matériel de l'arbitre ... et quand il arrive sans matériel ...

Un document est en cours de préparation à l'initiative d'une ligue avec la CCA et les pratiques sportives sur le B-A-BA de l'organisation d'une régata où ces points seront évoqués

Cette valorisation passe aussi par différents éléments de reconnaissance :

- les contacts préalables
- l'accueil,
- la présentation lors du briefing coureurs de début de régata
- les remerciements à la remise des prix
- si dotation des coureurs, les arbitres devraient en bénéficier
- votre imagination fait le reste
- ...

Quels doivent être les moyens de fonctionnement des CRA ?

Que sur 1/3 des CRA il n'y ait pas de budget clairement identifié pose la question même de l'existence des arbitres et de l'arbitrage.

Même dans la conjoncture toujours un peu plus difficile, cet état de fait ne devrait plus

exister.

Une CRA doit pouvoir assumer ses missions et permettre :

- la mise en place de formations
- assurer une réunion des arbitres par an permettant en outre la formation continue.
- fournir une dotation minimum à chaque nouvel arbitre et renouveler régulièrement.
- Assurer les déplacements des formateurs et évaluateurs
- Assurer les frais de fonctionnement de la CRA.

L'idée de mutualiser ou de mettre en place des groupement doit être étudiée, voir comment les ligues pourraient bénéficier des partenariat fédéraux sur le textile par exemple.